Lettre d'information Les Fougerêts

"Au fil du Printemps"

140 ans de l'école Notre Dame le 11 juin 2022

Fête de Fous le 30 avril 2022

Numéro 4

Juillet 2022

Le budget communal

Le budget communal est un document de référence dans lequel sont prévues et autorisées les recettes et dépenses. Il est l'acte fondamental de la gestion communale car il détermine chaque année l'ensemble des actions qui seront entreprises.

La validation du compte administratif 2021 :

Ce document comptable retrace l'ensemble des mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la collectivité au titre de l'année écoulée. Comme chaque année, le Conseil Municipal est invité à examiner les résultats de l'exercice comptable et le Compte Administratif dressé par M le Maire et faisant apparaitre le résultat global suivant :

Fonctionnement

Dépenses	646 190,76 €
Recettes	790 764,47 €
Report N-1	// €
Excédent de fonctionnement	**144 573,71 €**

Investissement

Dépenses	164 720,01 €
Recettes	488 146,55 €
Report N-1	55 744,01 €
Excédent d'investissement	**379 170,55 €**

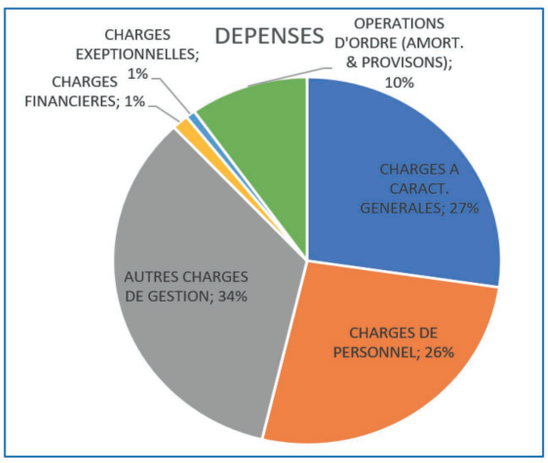

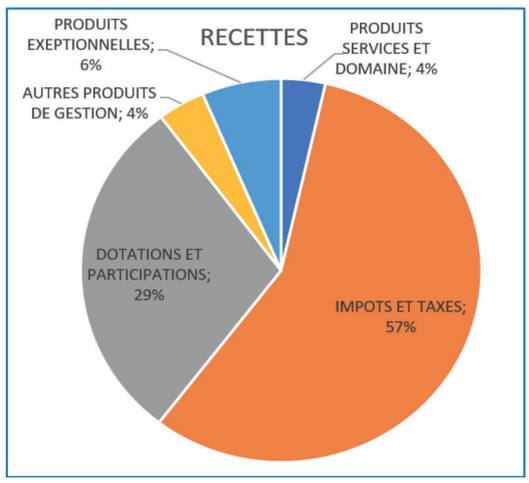

Lors de la séance du 12 avril 2022, le Conseil municipal, ayant constaté la stricte concordance entre le Compte Administratif 2021 et le Compte de Gestion 2021 établi par Monsieur le Comptable public, a adopté, à l'unanimité, le Compte Administratif 2021 du budget principal de la commune.

Le taux d'imposition 2022 :

Compte tenu de la situation économique actuelle et de la récente modification des bases d'imposition, le Conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2022 :

- La Taxe Foncière sur les propriétés Bâties est maintenue au taux de 32,20 %
- La Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties est maintenue au taux de 46,60 %

	Commune de Les Fougerêts	Taux moyens 2022	
		départemental	national
Taxe foncière bâti	32,20%	38,53%	37,72%
Taxe foncière non bâti	46,60%	49,51%	50,14%

Le vote du budget primitif 2022 :

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 57 Abrégé applicable au budget principal, M le Maire propose au Conseil Municipal de bien vouloir approuver l'équilibre du Budget Primitif principal de la Commune pour l'année 2022 comme suit :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	902 424,10 €	902 424,10 €
Section d'investissement	1 033 000,00 €	1 033 000,00 €
Total	**1 935 424,10 €**	**1 935 424,10 €**

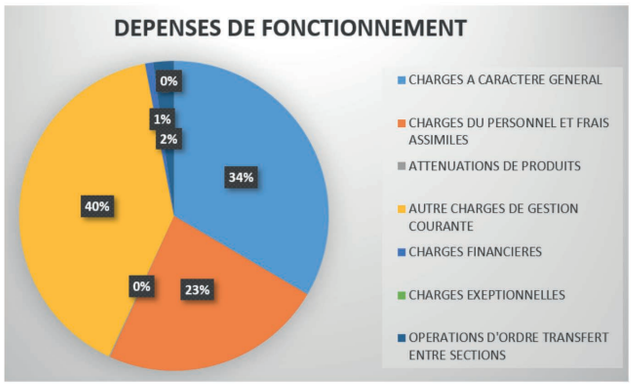

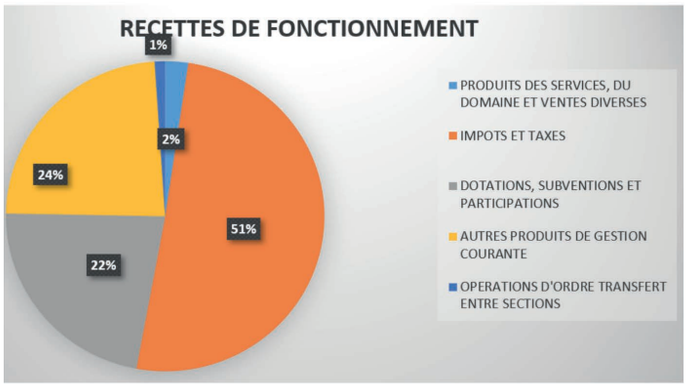

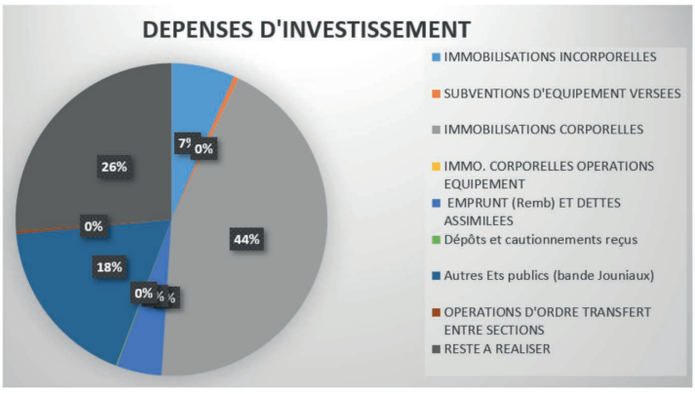

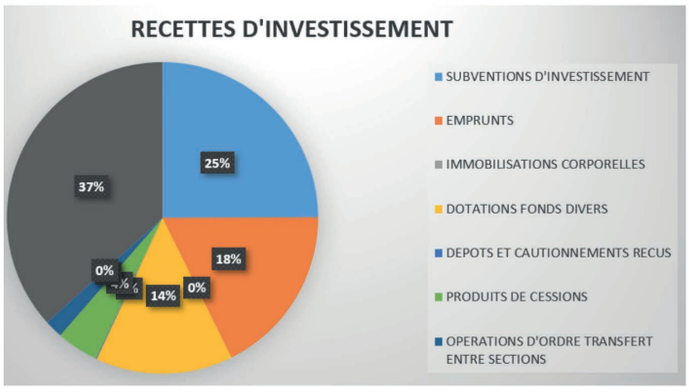

Les tarifs municipaux 2022 :

	Habitant de la commune	Extérieur à la commune
LOCATION DE SALLE		
salle polyvalente, cuisine comprise		
Journée 24 heures	230,00 €	320,00 €
Week-end 48 heures	280,00 €	390,00 €
Vin d'honneur 4 heures maxi	50,00 €	100,00 €
Associations locales	Gratuit	
Entreprises locales (réunions, formations)	Gratuit	
Noces d'Or (hors repas), obsèques	Gratuit	

Salle du Foyer des jeunes, sans possibilité de confection de repas		
Journée 24 heures	150,00 €	
Journée 24 heures (jeunes moins de 25 ans)	75,00 €	
Vin d'honneur 4 heures maxi	50,00 €	
Associations locales	Gratuit	
Noces d'Or (hors repas), obsèques	Gratuit	

MATERIEL	
1 table et 2 bancs	2,00 €
1 table et 8 chaises	4,00 €
Chaise à l'unité	0,25 €
Vaisselle à l'unité	0,08 €
Barnum 4m X 3m	25,00 €
Panneaux routiers (sécurité)	Gratuit

FUNERAIRE	
Concession 30 ans emplacement 2m²	170,00 €
Concession 30 ans colombarium	500,00 €

DOMAINE PUBLIC	
Occupation du domaine public par jour (marchands ambulants)	2,50 €

L'approbation du Plan Local d'Urbanisme

Lors de la séance du Conseil municipal du 12 mai, M le Maire a rappelé les différents éléments constituant un PLU, le cadre réglementaire et les conditions dans lesquelles le Plan Local d'Urbanisme a été élaboré. Après avoir validé les dernières dispositions issues de la consultation des Personnes Publiques Associées et de l'enquête publique, les élus ont approuvé, à la majorité, le Plan Local d'Urbanisme.

Ce document va maintenant permettre à la commune de poursuivre son développement, d'encourager la dynamique commerciale du bourg, de renforcer l'offre d'équipements, d'organiser, de développer et de sécuriser les mobilités.
Tous les documents constituant le Plan Local d'Urbanisme, devenu exécutoire, seront tenu à la disposition du public en mairie, à la préfecture et à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer aux jours et heures d'ouverture au public. Ils seront également consultables sur le site internet de la commune : www.lesfougerets.fr.

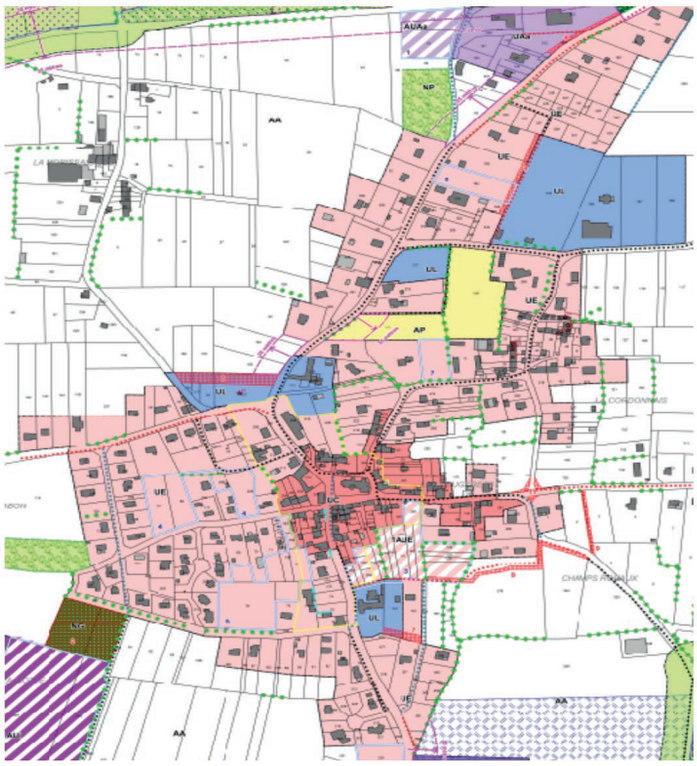

L'édification des clôtures

Les clôtures jouent un rôle important dans le paysage de notre commune. Il est souvent possible de préserver et de restaurer les anciennes clôtures plutôt que de les remplacer par de nouvelles grilles standardisées. Les grilles à lignes horizontales ou les claustras bois préfabriqués sont à éviter.
Rappel : Conformément aux dispositions des articles R 421-2g et R 421-12d du Code de l'urbanisme, l'édification des clôtures est soumise à déclaration préalable sur l'ensemble de la commune. Cette obligation ne s'applique pas aux clôtures nécessaires à l'activité agricole ou forestière.
Disponible en mairie ou sur le site www.redon-agglomeration.bzh/gnau

Autorisé

Non-autorisé

Autorisé - Non-autorisé

- Les matériaux bruts (parpaings, béton, carreaux de plâtre…), non conçus pour être laissés apparents, doivent être enduits ou recouverts ;

- Les clôtures sur voies ou emprises publiques seront réalisées :
  - soit d'un mur-bahut de 0,50 m maximum surmonté d'éléments ajourés à 50% minimum (grilles, claustras, palissades…) pour une hauteur totale maximum de 1,20 m ;
  - soit d'un mur plein d'une épaisseur minimale de 20 cm et d'une hauteur inférieure ou égale à 1,00 m ;

- Des clôtures différentes (hauteur et matériaux) peuvent être autorisées pour des motifs liés à la topographie, pour des règles de sécurité particulières, pour la restauration d'une clôture existante, pour la préservation de l'intimité des espaces extérieurs, pour la préservation du patrimoine ;
- La règle ne s'applique pas aux portillons et portails cependant ils doivent être simples et en adéquation avec la clôture ;
- Les clôtures en limite séparative ne doivent pas dépasser une hauteur de 1,8 mètres par rapport au terrain naturel.

L'autorisation d'Urbanisme dématérialisée

Pour la réalisation de vos travaux (construction, extension, ravalement, clôture, abris de jardin...), depuis le 1er janvier 2022, vous pouvez déposer, sans frais, toute demande d'autorisation d'urbanisme par voie électronique sur www.redon-agglomeration.bzh/gnau (permis de construire, déclaration préalable, permis de démolir...),
À noter qu'il est toujours possible de déposer ses demandes « papier » directement à l'accueil mairie. Pour la constitution d'un dossier, il est fortement conseillé de prendre rendez-vous avec Béatrice.
Tél. : 02 99 91 54 42 Mail : accueil@lesfougerets.fr

L'étude de programmation urbaine

Dans la continuité de l'élaboration du PLU, les élus ont souhaité engager des actions permettant de valoriser les entrées et la traversée du bourg et de compléter les cheminements piétons existants. L'aménagement des voies de deux lotissements est également intégré dans la problématique de valorisation des espaces publics du bourg.
En début d'année, des ateliers avec les élus, les enfants de l'école et les membres des Ajoncs d'Or ont permis d'aborder de manière ludique et pédagogique la question du cadre de vie, du logement, des infrastructures, … et de la consommation du foncier. Cette première phase s'est achevée le 12 mars dernier par une journée de concertation grand public « Mon bourg rêvé ». L'objectif était de recueillir l'ensemble des perceptions, des ressentis et des attentes vis-à-vis de ce projet et de permettre d'évacuer les craintes de chacun et d'ancrer dans la démarche ce qui fait le quotidien des habitants.
La deuxième phase du projet a été enclenchée fin mai et à partir des éléments du diagnostic, des différentes études déjà réalisées sur la commune, les élus souhaitent maintenant faire émerger un projet d'aménagement ambitieux, pertinent et réalisable.
Le vendredi 17 juin dernier, la population Fougerêtaise était invitée à un « Forum citoyen ». Ce fut l'occasion de présenter l'avancée des réflexions, de partager les propositions et ressentis de chacun. Les participants, individuellement ou par groupe, ont été invités à réagir et à débattre afin de hiérarchiser les éléments qui constituent l'identité communale : un moment interactif et constructif qui a permis de montrer comment les habitants ont un rôle à jouer dans la démarche.

À l'automne, l'estimation du coût prévisionnel des travaux sera établie et une présentation du résultat de la démarche est envisagée au cours d'un moment festif participatif.

L'assainissement non-collectif

Plusieurs installations d'assainissement non-collectif ont été classées non conforme par le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) de REDON Agglomération car le rejet de l'installation présente des nuisances environnementales et sanitaires sur le domaine public.
Si le délai de mise en conformité est écoulé, vous devrez procéder à la remise en conformité de votre installation sans délai.
Pour ce faire, il vous faut :
1. missionner un bureau d'études spécialisé et déposer votre dossier à REDON Agglomération ;
2. après avis favorable, réaliser les travaux prévus dans l'étude ;
3. faire contrôler ces travaux (installation découverte).

Pour vous accompagner dans vos démarches, n'hésitez pas à contacter le service eau & assainissement de REDON Agglomération Tél. : 02 99 70 34 34 Mail : eau.assainissement@redon-agglomeration.bzh
ou à consulter le site internet https://www.redon-agglomeration.bzh/assainissement-individuel.

Une aide financière est mobilisable par l'accès à un prêt à taux zéro. Le montant maximal du prêt est de 10 000 €. L'accompagnement est fonction des revenus du demandeur.

Document de demande disponible en ligne : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19905

L'Aide aux aidants

Ce nouveau dispositif en complément de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) est destiné aux aidants identifiés par l'équipe d'évaluation APA.

L'APA permet aux personnes de plus de 60 ans en situation de perte d'autonomie de bénéficier d'aides pour leur permettre de rester à domicile.

"L'Aide aux aidants" est une enveloppe annuelle maximale de 7 500 € qui peut s'ajouter au montant de l'APA et servir à financer différents types d'aides au répit.

Renseignements en mairie tél. : 02 99 91 54 42 ou auprès des évaluateurs du Pôle APA, Direction Générale des Interventions Sanitaires et Sociales du Morbihan tél. : 02 97 54 74 77

Les risques liés à la forte

Compte-tenu du réchauffement, les épisodes de fortes chaleurs et de canicule vont être de plus en plus nombreux. Il est donc important d'acquérir les bons réflexes dès les premières chaleurs.

Un nouveau document, disponible en mairie ou sur le site www.solidarites-sante.gouv.fr, rappelle les principaux gestes de prévention contre les effets de la chaleur et les symptômes d'une déshydratation ou d'un coup de chaleur.

Les infos pratiques

L'ouverture de la médiathèque

La commune a acquis le bâtiment situé 8 ter rue de l'Oust et vient d'y installer la bibliothèque. Pour cet été, la bibliothèque est ouverte les mercredis et samedis de 10h à 12h.

L'équipe bénévoles sera très heureuse de vous y accueillir et si vous disposez d'un peu de temps, n'hésitez pas à les rejoindre.
En fin d'année, un temps de concertation sera proposé afin d'élaborer le projet culturel communal.

tèl : 02 99 91 68 98 , mail : mediatheque@lesfougerets.fr

L'accompagnement numérique : nouveau service gratuit

Que vous soyez un particulier, un artisan, un membre d'une association… désireux de vous former aux outils numériques, n'hésitez pas à solliciter Perrine BROUART, Conseillère numérique au 06 77 58 80 02

Elle est présente sur notre commune tous les jeudis et vous fera découvrir ces outils (smartphones, tablettes, ordinateurs, logiciels, navigation internet, création de site internet…) et/ou vous aidera à améliorer votre maîtrise au cours d'ateliers collectifs en petit groupe ou en accueil individuel.

mail : perrine.brouard@conseiller-numerique.fr

Sa mission :
Aider les habitants dans leurs usages quotidiens du numérique :

- Utiliser la messagerie électronique (envoi classique, envoi de pièces jointes, réception, réponse et gestion…) ;
- Découvrir et utiliser les réseaux sociaux ;
- Découvrir, installer et utiliser les logiciels de communication (Skype, WhatsApp…) ;
- Acheter en ligne ;
- Travailler à distance ;
- Consulter un médecin…

Accompagner dans les démarches administratives et services en ligne :

- Trouver un emploi ou une formation ;
- Suivre la scolarité de son enfant…

Sensibiliser aux enjeux du numérique et favoriser les usages citoyens et critiques :

- Lutte contre les fausses informations par la vérification des sources ;
- Protection des données personnelles ;
- Maitrise des réseaux sociaux ;
- Usages numériques des enfants/ adolescents…

Nouveau service gratuit et ouvert à tous, permanence à la médiathèque tous les jeudis de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

Les 50 ans du Foyer des Jeunes :

<u>Les 2 et 3 septembre 2022 à la salle des sports</u>

Le vendredi : concert à partir de **19h** avec restauration sur place (galette saucisse) ainsi qu'une buvette. Le concert est constitué pour le moment de 2 groupes (Les Voyous et Silence Radio).

Le samedi : rdv à partir de **14h** à la salle des sports avec différentes activitées, il y aura un parcours photo qui partira de la salle des sports jusqu'au foyer. A **18h** une photo devant le foyer sera prise. Une vente de tee-shirts et de la photo sera proposée avant le repas. Le repas du soir se fait à la salle des sports avec soirée dansante !

Nous vous attendons nombreux et n'hésitez pas à contacter Alan (06.30.82.48.18) si vous souhaitez être bénévole !

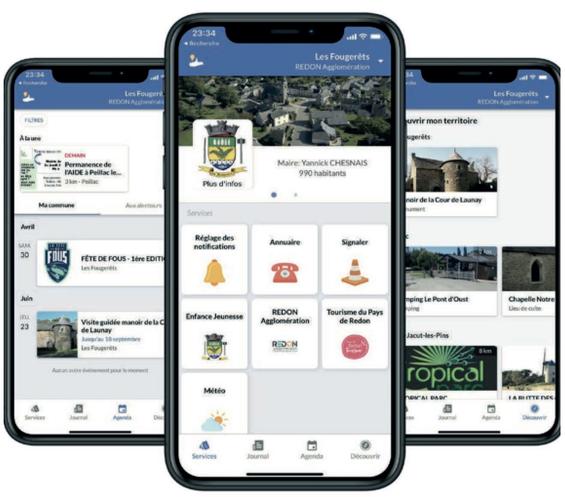

L'application Intramuros

La commune possède sa page sur l'application mobile "IntraMuros". Efficace et très simple d'utilisation, l'application IntraMuros permet de s'abonner au fils d'information de votre commune et/ou des communes du territoire de Redon agglomération.
Téléchargez l'application « IntraMuros » (gratuite) sur l'App Store ou Google Store et recherchez la page « Les Fougerêts ».
Bon téléchargement !

IntraMuros

Le Programme d'animations Enfance/Jeunesse et Famille/Adulte

La commune de Les Fougerêts confie au Centre Social Intercommunal La Fédé, l'organisation des animations jeunesse des vacances d'été, de l'espace jeunes et l'accompagnement de projets jeunes.
Les programmes d'Animations Jeunes et Adultes/Familles de cet été sont disponibles à la mairie et à la médiathèque.

Renseignements et inscription : Centre Social Intercommunal 19 rue de Redon 56350 ALLAIRE
Tél. : 02 99 71 99 11 centre.social@lafede.fr

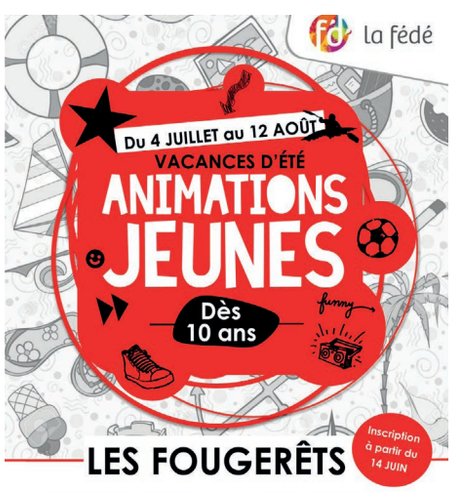

Ne pas jeter sur la voie publique
Responsable de la publication Yannick Chesnais
Conçu par le groupe de travail communication de Les Fougerêts
Crédit photos Mairie de Les Fougerêts
Impression CREALAN